



Communiqué de presse

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Service des urgences adultes à l'hôpital de Hautepierre

Agression de soignants dans la nuit du 6 au 7 août

Le 9 août 2023,

Quatre de nos collègues soignant(e)s ont subi une agression physique dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 août dernier.

Ce matin, 9 août s'est tenue une réunion de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail pour analyser les événements. Nous avons rappelé au Président de l'instance qu'en tant qu'employeur, il ne respectait pas la réglementation en vigueur l'obligeant à mettre en œuvre des conditions de travail ne mettant pas en danger la santé mentale et physique des agents et évitant tous risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle (partie 4 du code du travail).

L'employeur a obligation d'évaluer les risques professionnels par unité de travail auxquels peuvent être soumis les professionnels de santé pour y apporter des mesures de prévention. Ces risques et les mesures préventives y afférents sont répertoriés dans un document unique des risques professionnels (DUERP). Les HUS dispose d'un pseudo document datant de 2014 qui n'a depuis pas été mis à jour alors que depuis 2022, les employeurs ont une obligation de réussite en matière de prévention des risques professionnels. Tous les risques ne peuvent pas être évités mais certains sont connus depuis de longues dates et signalés entre autre par notre syndicat. Les agressions verbales et physiques, les menaces de morts sont en recrudescence dans les services d'accueil et d'urgences. La culture aux HUS, c'est d'attendre que le risque survienne pour y apporter une réponse, quid de l'impact délétère sur les agents hospitaliers. Que doit-il advenir ? Un décès pour que la Direction commence à se conformer à ses obligations d'employeur et traiter en amont les risques potentiels qui pèsent sur les agents ?

Cette agression était évitable :

1. Cette agression survient alors que nous avons signalé, à plusieurs reprises, des risques graves qu'encouraient notamment les équipes pluridisciplinaires aux urgences du CHRU de Strasbourg. La CGT a consigné au registre spécial, le 31 juillet dernier à 19h30, une situation de danger grave et imminent pour les professionnels des urgences de l'hôpital de Hautepierre et du centre de réception et de régulation des appels (CRRA15) du SAMU67. Il a été constaté un taux d'activité de 173% au service des urgences ainsi qu'un engorgement complet du CRRA15 générant des facteurs de risques psychosociaux, stress, anxiété, épuisement professionnel. La Direction a diligenté une enquête aux urgences de Hautepierre entre 21h et 23h. La Directrice de garde n'a à aucun moment pris attache auprès des agents pour évoquer leur situation. L'enquête auprès des collègues du CRRA15 du SAMU67 n'a jamais été réalisée ! Si la Direction avait répondu à ses obligations d'employeur lors de ce signalement, des mesures auraient pu être prises pour éviter au maximum de mettre en situation de danger les professionnels de santé. Mépriser les soignants et leurs représentants du personnel CGT depuis des années et en l'occurrence le 31 juillet se solde par une agression physique dans la nuit du 6 au 7 août. La CGT avait, malheureusement et à nouveau raison trop tôt dans son analyse !
2. Le service des urgences, le service de sécurité ont été alertés de l'arrivée d'un homme confus et énervé. L'ensemble des équipes ont pris en charge ce patient avec professionnalisme eu égard des conditions de travail dantesques auxquelles ils font face depuis de trop nombreuses années. Situation connue de la tutelle à laquelle elle n'apporte pas de réponse concrète sur le terrain.

L'employeur nous a expliqué qu'il a joué son rôle après l'agression dans l'accompagnement des agents agressé(e)s ainsi que l'ensemble des professionnels concernés. En réponse la CGT a posé des questions en matière de prévention :

- Quelles sont les instructions données dans le cadre de l'accueil d'un patient signalé en amont de son arrivée comme instable, énervé, potentiellement violent ?
- Quelles sont les mesures prises et les mieux appropriées à l'ensemble du personnel afin d'appliquer celles-ci pour prévenir les risques professionnels identifiés dans un pareil contexte ?
- Dans quelles conditions sont mises en œuvre ces instructions ? Avec quels moyens, humain, technique etc... ?

A ces questions précises, la Direction n'a pas de réponses à nous formuler car elle n'a pas travaillé ce sujet en escomptant ne pas rencontrer ces problèmes ! Trop tard, le mal est fait, l'agression violente sans précédent aux HUS s'est produite. C'est une faute inexcusable de l'employeur clairement caractérisé. D'ailleurs la Directrice de garde qui est intervenue suite à l'agression n'a pas pu nous informer, à minima, ce matin, du taux d'activité du service et des effectifs présents au moment de la survenue de l'évènement. Le contexte extrêmement dégradé des conditions de travail de nos collègues aux urgences, leur stress, anxiété, épuisement professionnel a de nouveau été traité par le mépris. Scandaleux !

Les mesures proposées par la Direction :

- Un groupe retour d'expérience (RETEX) pour apporter des réponses à cette agression
CGT : En attendant aucunes mesures concrètes, instructions... A croire que l'employeur attend patiemment les prochaines agressions et qu'il est exempté de ses obligations codifiées dans le code du travail concernant la prévention des risques pour protéger les agents !
- Un rappel sur le périmètre d'intervention des agents de sécurité et du prestataire extérieur de sécurité lors d'une prochaine réunion.
CGT : pas de date de réunion, pas de réunion en urgence !
- Un rappel et une amélioration de l'information aux agents hospitaliers.
CGT : c'est l'aveu même du manque d'intérêt pour la prévention et l'information mis à jour des professionnels
- Une réévaluation des besoins en formation dans le cadre de la prévention et gestion des situations de violence renvoyée à une prochaine commission de formation.
CGT : ces actions sont de facto inexistantes ou demande d'être réactualisées. Un autre aveu dans l'accompagnement des agents dans leurs exercices professionnels

Pour la CGT, la formation, l'information, la prévention doivent être un préalable pour éviter les risques professionnels auxquels sont confrontés les soignants.

Pour la CGT, la considération des agents, l'augmentation des effectifs, l'amélioration des conditions d'exercice sont la pierre angulaire pour sécuriser nos activités d'hospitalières.

L'État doit pour l'année 2022, 15 millions d'euros aux HUS...qu'il ne versera jamais demandant toujours plus d'économies sur le dos du personnel même si cette politique d'économie et de rentabilisation de l'offre de soins public provoque de la maltraitance institutionnelle et une recrudescence des agressions !

Nous ne pouvons plus laisser nos collègues se faire agresser physiquement, verbalement pendant leurs services pendant que l'employeur HUS, la tutelle, les pouvoirs publics sont dédouanés de leurs responsabilités.

Contact :

Pierre WACH
Secrétaire Général
06.30.44.98.79
syndcgt@chru-strasbourg.fr